

Correspondances

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **8 (1879)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*L'enseignement intuitif à l'École enfantine et à l'École primaire.
Rapports présentés à la réunion de la Société pédagogique vau-
doise, à Lausanne, le 27 septembre 1878.*

Cette brochure comprend :

1^{er} Rapport de M. Reitzel, instituteur aux écoles normales du canton de Vaud, sur les collections scolaires et l'intuition.

2^{me} Exposé de Mme Portugall, inspectrice des écoles enfantines du canton de Genève. L'intuition aux jardins d'enfants.

3^{me} Liste des objets et collections d'enseignement recommandés aux choix des Commissions d'écoles par le Département de de l'instruction publique du canton de Vaud.

Si les deux premières parties de ce travail n'offrent rien de bien nouveau ni de bien saillant, la troisième, par contre, fait mention d'appareils et de collections peut-être en partie inconnues de nos lecteurs. Nous en donnerons prochainement un extrait.



CORRESPONDANCES

I

Bas-Valais, le 14 mars 1879.

Après tout le bruit qui s'est produit autour de nos cours de répétition institués, il y a deux ans, vous auriez quelque motif de nous demander ce que ces cours sont devenus.

Eh ! bien, j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'ils ont fonctionné cette année, mieux encore que ces années dernières. Au lieu d'être tenues le soir, plusieurs de ces classes ont été données le jour. C'est là incontestablement une heureuse innovation, car qui ne conçoit tous les avantages qui en résultent sous le rapport de la discipline aussi bien que sous celui de l'instruction ? Je ne doute pas que Messieurs nos inspecteurs n'encouragent et ne favorisent ce changement. Une seconde chose que je ne saurais passer sous silence, c'est le zèle, la vigilance avec laquelle la plupart de nos inspecteurs ont visité et surveillé ces cours. Forts de leur appui et de leurs encouragements, les maîtres ne sont plus seuls à lutter contre les difficultés et travaillent avec plus de courage et de succès.

Vous avez sans doute remarqué dans la fameuse statistique des examens de recrues que nous avons fait un pas et au lieu des 50 0/0 envoyés l'école complémentaire, nous n'avons plus que les 36 0/0. A ce sujet, la *Gazette du Valais* a publié une étude fort remarquable qui est due à un éminent magistrat. L'auteur faisait observer avec raison qu'en éliminant les jeunes gens rebelles à toute culture intellectuelle, il n'y avait pas plus du 25 0/0 des recrues examinées qui n'aient pas une instruction suffisante. Permettez-moi de vous citer quelques lignes de ce travail. « Quoi qu'il en soit, nous avons réalisé un double progrès et c'est là l'essentiel ; progrès très-marqué dans le niveau de l'instruction et progrès dans le rang assigné entre cantons. Il ne nous reste qu'à continuer l'impulsion donnée et à pousser plus avant le char sur la voie où il est

entré. » L'auteur s'élève avec raison contre la carte géographique annexée aux tableaux de statistique où l'on a cherché à représenter le degré d'instruction de chaque canton par des teintes différentes. « Hé quoi, staticiens à courte vue, s'écrie M. B., vous prétendez établir, dans cette Suisse égalitaire et fraternelle, vous prétendez établir des catégories de cantons, des cantons sombres, des clairs, des cantons sans tache et des cantons maculés ? Vous prétendez avoir le droit de barbouiller de votre noir pinceau telle des vingt-deux étoiles qui scintillent au fond de notre libre Helvétie et de transformer telle autre en un soleil qui les éclipe ? Mais ne sentez-vous pas l'impertinence d'un pareil procédé ? Cette grande cité où pendant le jour le soleil peut s'endormir à plaisir sur les vastes places, dans les larges rues et dans les immenses jardins dus peut-être à la munificence d'un Crésus d'Outre-Rhin et où le soir les opulents magasins et les quais magnifiques sont inondés de mille feux, ne retrouvera-t-elle pas toujours, au bout de votre pinceau, des couleurs plus brillantes que ces régions austères où l'œil rencontre quelque rare chaumière enfumée assise sur la lisière d'une forêt pleine d'ombres ? Vous aurez donc nécessairement des cantons toujours roses comme les joues de leurs sommelières et des cantons toujours sombres comme les grands sapins. Ceux-ci, quoi qu'ils fassent, quelque bonne volonté qu'ils y mettent, ne pourront jamais être teintés par vous comme ceux-là. Ils auront beau réaliser des progrès et faire leur possible pour obtenir l'impossible même, ils n'arriveront jamais au niveau de ceux-là, parce qu'ils ne sont pas dans des conditions à pouvoir atteindre ce niveau. Loin de ne d'être un encouragement, votre patriotique carte sera une cause de découragement. Nous ne serons jamais dans les blancs, nous ne serons jamais dans les roses, nous ne serons jamais dans les tendres nuances ; si nous pouvons espérer de n'avoir pas la face noircie par votre burlesque pinceau, nous resterons toujours tatoués. »

« Pour nous résumer nous déclarons que nous considérons ce singulier procédé comme constituant entre cantons confédérés, une illégalité choquante, une aristocratie intolérable, un véritable monopole en faveur des cantons grands et riches. Nous le disons d'autant plus haut que nous avons conscience de remplir un devoir, ce qui nous donne bien le droit de n'être pas noircis outre mesure et que les résultats constatés prouvent que nous n'entendons point rester stationnaires. »

M., instituteur.

II

Ce 19 mars.

Laissez-nous vous dire, M. le Rédacteur, que nous adhérons de tout cœur aux propositions formulées dans le dernier numéro du *Bulletin*, par vos deux correspondants gruériens. Personne plus que nous ne sent le besoin de fréquentes conférences soit pour stimuler notre zèle au travail, soit pour échanger les fruits des recherches de chacun, soit pour s'exercer à l'art si difficile et si nécessaire de la parole, soit pour resserrer les liens de confraternité qui doivent unir les membres du corps enseignant. Nous connaissons trop bien le zèle de notre dévoué inspecteur pour ne pas présumer de son adhésion au projet que nous formons de provoquer de plus fréquentes réunions officielles ou privées. Nos chers collègues sans doute approuveront votre projet et s'emploieront, nous aimons à le croire, à la réalisation des vœux déjà émis à ce sujet.

Veillez agréer, etc.

X. et Z.

